

Séance du mercredi 27 novembre 2013

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35		
		Dont procurations
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre

L'an deux mille treize et le **vingt-sept novembre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Joseph Armand BRAY, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

Absents : MM. Lucien LAFONTAINE, Marie-Louise BROCHE, Dominique CUPIT, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE Robert NAPOLY, Eric JULTAT, Dominique LOVINCE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Chantal BAUCELIN, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Chantal LAPERDRIS.

Procuration : Mmes Chantal BAUCELIN, Elise JEAN-BAPTISTE, Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à Mmes Christine ALIKER, Marie GARON et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

Date de la convocation

21/11/2013

Date d'affichage

21/11/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

TSE 2014

Agence des 50 pas géométriques

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Marilyne MARMOT-CHAUVET

**AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE MARTINIQUE
TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT (TSE) 2014**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Antoine BARNAY – Conseiller Municipal, informe l'assemblée que par courrier en date du 27 août 2013, Monsieur le Président de l'agence des 50 Pas Géométriques nous informe de la décision de son conseil d'administration de reconduire la TSE (Taxe Spéciale d'Equipement) 2014 à 1.700.000 €, actualisée conformément aux dispositions prévues par la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-Mer (LODEOM).

La TSE représente la principale ressource de l'Agence. Son montant est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle dans les 27 communes ayant une façade littorale.

Elle est ainsi instituée au profit de l'agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques en Martinique.

Comme le prévoit la loi précitée, chacune de ces 27 communes est invitée à donner son avis sur le montant du produit attendu pour l'exercice 2014.

La Commission Finances en sa séance du 25 novembre 2013 propose de se conformer à la décision du Conseil d'Administration de l'Agence des 50 pas géométriques et de reconduire la TSE (Taxe Spéciale d'Equipement) 2014 à 1.700.000 €.

=====

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Antoine BARNAY après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de se conformer à la décision du Conseil d'Administration de l'Agence des 50 pas géométriques et de reconduire la TSE (Taxe Spéciale d'Equipement) 2014 à 1.700.000 €**
- =====

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 04 DEC. 2013

Le Maire

Luc CLEMENTE

